

Lo 007 del papa racconta (per sbaglio) lo scheletrone nell'armadio di Leone XIV

Federica Tourn, set 19, 2026

L'agent 007 du pape révèle (par erreur) le cadavre dans le placard de Léon XIV

(Traduction Google)

Jordi Bertomeu, le « policier » anti-abus du pape, a défendu Prevost, accusé d'avoir couvert le père pédophile Lute. Que le pape a cependant vraiment sauvé. Avec l'astuce utilisée pour au moins 1058 autres cas

Combien y a-t-il de prêtres pédophiles dont l'Église doit s'occuper ? Comment s'en occupe-t-elle et quel sort leur est réservé ? La réponse est incroyable et provient même de l'un des plus grands experts en abus cléricaux, Jordi Bertomeu, très proche du pape Prevost. Bertomeu, comme nous le raconte Giorgio Meletti dans cet article détaillé que je vous invite à lire avec attention, explique que le pape peut accorder « la grâce de la dispense de l'état clérical » aux prêtres accusés d'abus sexuels : de cette manière, le procès canonique est évité et le crime disparaît comme s'il n'avait jamais été commis. Les victimes ? Qu'importe, elles n'ont de toute façon pas le droit d'obtenir des informations sur l'issue de leurs plaintes et si le pape souhaite accorder la dispense au coupable pour effacer la faute, sa décision est de toute façon incontestable. Si vous pensez que cette « récréation pour tous » est un stratagème rarement utilisé, vous vous trompez. Les données sont fournies par Bertomeu lui-même : rien qu'au cours des neuf dernières années, en effet, un prêtre pédophile a été gracié tous les trois jours. Adieu la tolérance zéro.

Giorgio Meletti

La prémisse est nécessaire pour définir immédiatement le sujet abordé ici. Ces derniers jours, nous avons appris qu'au cours des neuf années 2012-2020, composées exactement de 3 288 jours, le Dicastère pour la Doctrine de la Foi a ouvert, pour chaque jour que Dieu a envoyé sur terre (*absit iniuria verbis*) deux procès ecclésiastiques pénaux pour des crimes sexuels commis par des prêtres sur des victimes mineures. Deux par jour. Au cours de la même période, le pape, strictement entendu comme personne physique (M. Joseph Ratzinger pour 2012 et M. Jorge Mario Bergoglio pour les huit années suivantes), a accordé à l'accusé une *dispensatio ab oneribus* (une sorte de « grâce » qui met fin au procès) tous les trois jours. Tous les trois jours, un prêtre pédophile a été gracié. Un tous les trois jours.

Voilà pourquoi il n'est pas seulement légitime mais nécessaire de toujours garder à l'esprit que l'Église catholique est obsédée par les abus sexuels qu'elle commet elle-même. Un drame qui domine sa vie chaque jour, chaque pensée à chaque instant, malgré les efforts des hiérarchies ecclésiastiques pour se montrer insoucieusement dévouées à autre chose. Même s'il est vrai qu'avec Léon XIV, tout effort de dissimulation devient vain : le pape de Chicago nous habitue à des histoires vraiment absurdes.

L'incroyable court-circuit sur l'affaire Rupnik (samedi 12 septembre, inauguration solennelle avec bénédiction papale des mosaïques d'Aparecida au Brésil, samedi 26 septembre, visite à Lourdes avec les mosaïques de l'abuseur en série recouvertes en accord avec le pape) pâlit face à l'incroyable révélation d'un avocat de Madrid, Javier Tebas, sur la façon dont Léon XIV a pu sauver son ami Eleuterio Vásquez Gonzáles, dit père Lute, de très graves accusations de pédophilie.

Compte tenu de la complexité de l'affaire, il est bon de partir du début, c'est-à-dire du 8 mai 2025, jour où Robert Prevost est élu pape. Immédiatement après la fumée blanche, des nouvelles commencent à circuler sur le cas des trois sœurs Quispe qui, à Chiclayo (au Pérou), en 2020, s'étaient rendues chez l'évêque Prevost, alors en fonction, pour dénoncer les abus sexuels subis lorsqu'elles étaient enfants, à partir de neuf ans, de la part du père Lute. Prevost est accusé de n'avoir rien fait, en substance de l'avoir couvert.

VISITE CHEZ LE PAPE

Jordi Bertomeu, Catalan, fonctionnaire de la section disciplinaire du Dicastère pour la doctrine de la foi (Ddf), monte immédiatement au créneau pour défendre Prevost. *Vanity Fair España*, en octobre 2021, le décrit comme « l'un des hommes clés de l'entourage de [François](#), probablement l'un de ceux en qui le pape a le plus confiance au Vatican, une sorte de 007 chargé par le pontife d'enquêter sur les cas les plus complexes d'abus sur mineurs commis par des prêtres et des évêques ». Jordi "007" Bertomeu est aussi tellement ami avec Prevost que le 9 mai au matin, il est l'un des premiers à aller parler avec le pape fraîchement élu dans son appartement au palais du Saint-Office. Bertomeu devient ami avec Prevost précisément au Pérou, ensemble ils combattent le Sodalitium Christianae Vitae, mouvement apostolique fondé par le laïc Luis Figari et dissous par François début 2025 pour abus sexuels et violation de presque tous les commandements. Pour Bertomeu, les accusations de couverture du père Lute sont des montages des hommes du Sodalitium qui veulent se venger de Prevost.

Ce matin-là, au palais du Saint-Office, ont-ils parlé de l'ennuyeuse affaire du père Lute ? Évidemment, nous ne le savons pas, mais c'est un fait que Bertomeu sort de chez Prevost et se précipite pour donner deux interviews radio très similaires à deux stations catalanes, Radio Estel et Rac1. Il dit à Radio Estel : « Je pense que personne ne peut le dire avec la connaissance de cause avec laquelle je peux le dire. Depuis 2012, je suis les cas d'abus en Amérique latine, en particulier ceux du Pérou et, plus spécifiquement, les deux cas de Chiclayo qui sont le plus agités en ce moment. Je ne sais plus dans quelle langue le dire : maintenant, je le dis en catalan et ces jours-ci, je l'ai dit dans plusieurs autres langues. C'est faux. Catégoriquement faux. Prevost n'a jamais couvert aucun cas ».

[L'histoire des trois sœurs Quispe](#) est très controversée. La plus âgée des trois sœurs, Ana Maria, n'a jamais renoncé à ses accusations contre Prevost, mais le pape et ses amis pensent qu'elle est instrumentalisée par le Sodalitium. Il y a exactement un an, dans la biographie autorisée de Prevost, *Ciudadano del mundo*, publiée le 14 septembre 2025 à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, l'autrice Elise Ann Allen consacre pas moins de 25 pages aux accusations d'Ana Maria Quispe, et conclut ainsi : « Contrairement à ce qu'affirment d'autres témoignages cités dans ce livre, Ana María soutient que, bien que le diocèse [*c'est-à-dire Prevost, ndlr*] ait ouvert le dossier, il n'a mené aucune enquête, sous prétexte que "dans l'Église, il n'existe aucun moyen d'enquêter". Toutefois, comme l'a confirmé le Vatican, il existe effectivement un dossier à Rome, ce qui prouverait qu'une enquête a bien été menée. Quispe insiste sur le fait qu'il n'existerait dans ce dossier qu'"une seule feuille", ce qui signifierait, selon elle, qu'il n'y a pas eu d'enquête appropriée ». En somme, Allen ne peut pas traiter Quispe de menteuse et, tout en faisant allusion à d'hypothétiques instrumentalisation, laisse au lecteur quelques doutes sur Prevost : « Au bout du compte, ce qui ressort clairement, c'est qu'il ne s'agit pas d'un cas d'abus comme tant d'autres, mais d'un cas où un effort sincère pour aider les victimes s'est heurté à de nombreux intérêts particuliers, personnels et institutionnels, avec l'élection du pape Léon XIV et, au milieu de tout cela, trois femmes sont restées désorientées, se sentant utilisées ».

LA GRÂCE PAPALE AU PÈRE LUTE

Comme le clergé aime « faire les choses bizarrement », après la tempête de venin qui a accompagné son élection, Robert Prevost n'a pas épargné à son public un nouveau coup de théâtre. En novembre 2025, il a accordé au père Lute la *dispensatio ab oneribus*, ou « grâce de la dispense de l'état clérical », une idée de génie à laquelle même les théologiens les plus raffinés peinent à donner un sens. Cela fonctionne ainsi : si un prêtre est en procès pour violence sexuelle sur mineurs devant le tribunal du Ddf, il peut demander au pape d'être (même provisoirement) défroqué. De cette façon, le procès se termine comme si l'accusé était mort, en effet là où il n'y a plus de prêtre, il n'y a plus de procès ecclésiastique. Aux sœurs Quispe, la nouvelle que Lute avait demandé la « grâce » a été donnée de manière informelle deux jours après la mort de Bergoglio, si bien qu'elles ont adressé un appel ingénu au nouveau pape pour qu'il n'accorde pas la soi-disant « grâce » qui aurait nié leur droit à la justice. Prevost, certainement après un large discernement, s'est tout simplement moqué des trois petites filles violées et a gracié son vieil ami, le père Lute. Aux sœurs Quispe, la nouvelle est arrivée sur un petit papier (un peu froissé, disent-elles) car Prevost depuis cinq ans refuse de les rencontrer : en règle générale, ce pape rencontre les victimes d'abus seulement si elles sont sélectionnées parmi les plus dociles et les plus « pasteurisées » par les pasteurs locaux. Les sœurs Quispe n'ont pas encore été pasteurisées.

[Il est à noter que dans la conception du droit italien, la grâce suit par définition une condamnation, tandis que dans la conception de l'Église, la grâce papale efface tout : fautes, péchés, documents, procès, peines, indemnisations et victimes, qui n'ont même pas le droit de voir les actes. En termes juridiques, c'est le point où la figure du pape et celle du marquis del Grillo coïncident].

Voici donc la nouveauté retentissante emballée pour le soixante et onzième anniversaire du pape par Javier Tebas, l'avocat de Madrid qui représente les sœurs Quispe.

Tebas a écrit sur [Infovaticana](#) - un site espagnol que les bons chrétiens qui entourent Prevost diffament quotidiennement comme « diffuseur de ragots, de bêtises et de fake news » parce qu'il en a après le pape, ce qui est peut-être vrai, mais les faits demeurent - que Bertomeu lui-même a écrit en 2021 dans *Ius Canonicum*, revue de droit canonique de l'Université de Navarre, un essai consacré à la pratique de la dispense des obligations cléricales (on peut le lire [ici](#)).

Dans cet essai, Bertomeu montre que, dans le système complexe de pensée de l'Église, la dispense des obligations cléricales sert précisément à annuler les procès pour abus sexuels sans laisser aucune trace dans les archives du DDF. Il aborde le thème en partant du principe que les abus sexuels commis par des prêtres sur des mineurs sont un phénomène tellement répandu qu'il doit être géré par la statistique (« 70 % des mineurs abusés sont des adolescents de sexe masculin et 20 % des adolescentes ») et qu'il submerge les structures de l'Église : « L'impossibilité — et non la simple difficulté — pour de nombreux ordinaires de célébrer un procès pénal judiciaire selon le canon 1721, en raison du manque de ressources humaines et techniques, était une circonstance beaucoup plus répandue que ce que certains membres de la Curie ou certains universitaires auraient jamais voulu reconnaître ». Avertissement : on parle ici des abus signalés qui aboutissent à l'ouverture d'un procès ecclésiastique, ce qui ne représente qu'une petite partie des cas réels. Il semble plausible d'hypothéser, sur la base des données de Bertomeu, que chaque jour, entre cinq et dix mineurs sont abusés par des prêtres catholiques. Chaque jour.

LE POUVOIR ABSOLU DU PAPE

Selon Bertomeu, même si l'astuce consistant à défroquer l'abuseur pour annuler les procès n'a aucune base légale, elle peut tout de même « être considérée comme une pratique ayant une valeur normative, en vertu de l'approbation spécifique du Pontife romain pour chaque dispense accordée ». Derrière cette phrase se cache une réalité terrifiante : malgré la prolifération de lois, de constitutions, de codes et de canons en tout genre, la seule loi réellement en vigueur dans l'Église est que le pouvoir du pape est absolu et illimité. Et donc, cette pratique, admet Bertomeu, « non seulement évite de parvenir à une déclaration faisant autorité sur la culpabilité ou non du coupable, mais implique inévitablement que la victime présumée ne puisse pas voir réparé le mal causé par son agresseur ». Mais on procède ainsi parce que le pape le veut : « pratique ayant une valeur normative » signifie qu'une chose illégale devient légale si cela plaît au pape.

Voici le passage le plus effrayant. Bertomeu explique que les victimes doivent s'y faire : leur droit à obtenir justice et réparation n'est pas le seul dont l'Église doit se soucier. Il vaut la peine de lire ses mots exacts : « Les fidèles peuvent renoncer de manière responsable à faire valoir un droit personnel si, dans le cas concret, ils sauvegardent ainsi la communion ecclésiale, car celle-ci, par l'œuvre de l'Esprit, possède un caractère organique analogue à celui d'un corps vivant et agissant. Face à la possibilité qu'un clerc demande la *dispensatio ab oneribus*, doit prévaloir le droit de la victime présumée à obtenir la reconnaissance de la culpabilité de l'accusé (cf. can. 1341) et, par conséquent, à ce que la dispense ne lui soit pas accordée, mais que le procès en cours soit mené à son terme ? Ou doit prévaloir le droit de la communauté ecclésiale à éloigner du ministère pastoral un ordonné qui, au cours des enquêtes préliminaires ou du procès pénal, se serait implicitement reconnu inapte à dispenser les mystères de Dieu au service du peuple de Dieu ? ».

Quiconque n'a pas de diplôme en théologie ne dispose pas des outils culturels pour comprendre pourquoi l'Église est protégée de la défroque des prêtres pédophiles avant le procès et non après, mais le fait demeure que grâce à la « sentence Bertomeu » les prêtres pédophiles s'en sortent et les victimes sont envoyées au diable sans pitié au nom du bien de l'Église qui, comme tous les bons chrétiens le savent, est plus important que les droits d'un enfant violé à huit ans.

Il n'est donc pas surprenant que l'avocat Tebas - face à ces arguments obscènes du soi-disant 007 anti-pédophiles - réagisse avec un ton furieux : les trois sœurs Quispe ont été abusées respectivement à l'âge de neuf, onze et treize ans par le père Lute et Léon XIV a décidé de le soustraire au procès ecclésiastique, et sans donner aucune explication à ces trois femmes et à leurs parents qui les avaient confiées à l'Église.

Les chiffres de la honte sont fournis par Bertomeu lui-même. Le fonctionnaire du Ddf sait tout et déballe dans un essai académique des données qui, si un journaliste les demande à la salle de presse vaticane, s'avèrent couvertes par le secret le plus impénétrable. En tout cas Tebas, en lisant *Ius Canonicum*, a trouvé les données : entre 2012 et 2020, 6 236 dossiers ont été ouverts au Ddf, et 1 058 ont abouti à l'octroi d'une « *dispensatio ab oneribus* », soit 17 pour cent du total des cas, avec une moyenne annuelle de 117. L'accélération qui se produit pendant le pontificat de Bergoglio est frappante : les dispenses sont passées de 79 en 2012 (dernière année de Ratzinger) à 179 en 2020, plus du double en huit ans. « Traduit : plus de mille cas d'abus sur mineurs arrivés au tribunal suprême de l'Église ont été clos sans que personne ne détermine ce qui s'est passé, et le rythme augmente », explique Tebas.

LES MENSONGES DU PAPE FRANÇOIS

Le 22 septembre 2017, le pape François a solennellement proclamé, devant les caméras, la "tolérance zéro" pour les prêtres pédophiles. Voici ses paroles textuelles : « Jamais la grâce aux prêtres et religieux condamnés pour pédophilie ! Celui qui est condamné pour abus sexuels sur mineurs peut s'adresser au Pape pour obtenir la grâce, mais je n'en ai jamais signé une seule et je n'en signerai jamais. J'espère que c'est clair ». Très clair ! Il en a signé seulement 979 entre 2013 et 2020, selon les données officiellement fournies par son 007 anti-pédophilie. Peut-être voulait-il dire : « Je n'en signerai jamais plus de deux par semaine », car c'est la limite sévère à laquelle il s'est rigoureusement tenu. Si nous parlions d'un politicien, nous le qualifierions de menteur et d'imposteur. S'agissant du pape, ce sont les croyants qui s'en chargeront.

Tebas accuse : « Derrière ces mille dossiers, il y a, au minimum, mille personnes qui ont dénoncé et n'ont pas reçu de réponse. Il est probable qu'il y en ait plus d'une par dossier. Des milliers d'hommes et de femmes, en tout cas, à qui le même système qui les a encouragés à dénoncer a ensuite nié la vérité et la réparation ». Mais combien de procès ont été vaporisés par la dispense papale après 2020 ? Combien de pédophiles ont été graciés par Bergoglio et par Prevost ? Secret pontifical, au moins jusqu'à ce que Bertomeu n'écrive un nouvel essai académique avec les données mises à jour. La seule nouvelle publique est que Léon XIV a gracié le père Lute, le curé de Chiclayo qu'il aurait lui-même dû mettre en accusation.

Et c'est ici que le diable (qui, comme l'assurait Bergoglio, existe) y met son grain de sel. Un livre apologétique sur Prevost et ses années au Pérou sort, *El pastor y los lobos* de Santiago Roncagliolo qui, peut-être par distraction, laisse tomber une paire de nouvelles intéressantes sur les rapports entre Prevost et le père Lute. C'est encore [Infovaticana](#) à remarquer ce fait : « En racontant la relation entre l'évêque Prevost et le père Lute - à l'époque le prêtre le plus populaire du diocèse, promoteur de la dévotion du Niño del Milagro de Eten - Roncagliolo écrit : "Combattre ensemble a beaucoup uni l'évêque et le père. Le père Lute l'informait de tout ce qu'il faisait. Et l'évêque Prevost était fier de ses succès. Lute a offert cinq mille témoignages de personnes guéries, aidées ou sauvées par le Niño del Milagro. Il en a obtenu vingt mille, que Prevost a apportés au pape François en 2019. En même temps, Prevost comptait sur la popularité de Lute pour évangéliser et créer des vocations sacerdotales. En tant que pape, il emmènerait au Saint-Siège, comme secrétaire privé, un disciple de Lute, Edgard Rimaycuna". Le passage est doublement pertinent - commente *Infovaticana* - premièrement, parce qu'il documente une relation de confiance étroite et de collaboration entre Prevost et Lute - "le père Lute l'informait de tout ce qu'il faisait", "l'évêque Prevost était fier de ses succès" - dans les années précédant immédiatement les plaintes des victimes contre le prêtre présentées à Prevost lui-même en avril 2022. Deuxièmement, parce qu'il place dans cette orbite, en tant que disciple de l'accusé, la personne qui partage aujourd'hui le quotidien du Pontife : son premier secrétaire personnel ».

LE PAPE NE PARDONNE-T-IL QUE S'IL A PEUR ?

Infovaticana de lâcheté parce que « toujours de manière subtile, il tire sur le Pape Léon XIV, mais jamais frontalement, il vise toujours les gens de son entourage ». Puis il dépoussière un ancien cheval de bataille, qui ressemble de plus en plus à un but contre son camp : comment peut-on accuser Prevost de protéger un pédophile si, en tant qu'évêque, il s'en est pris si courageusement au puissant Sodalitium ? Salinas dit : « Que suggèrent-ils ? Que le Pape Robert Prevost n'a pas enquêté sur le cas d'un petit prêtre abuseur à Chiclayo alors qu'il a agi contre le puissant Sodalitium ? C'est-à-dire, a-t-il eu plus peur de Lute que du Sodalitium ? ».

Cette étrange façon de raisonner exclut que le pape puisse être sévère avec certains et clément avec d'autres alors que l'histoire de Bergoglio démontre la capacité d'un bon pape à protéger ses amis et à frapper féroce, sans la moindre trace de pitié chrétienne, ses ennemis.

Encore plus étrange est l'idée qu'un homme d'Église puisse être faible ou clément seulement par peur. Bien, en suivant le fil d'un raisonnement clairement construit pour garder le squelette de Prevost enfermé dans le placard, nous devrions donc imaginer que Bergoglio a protégé de toutes les manières possibles l'abuseur en série Marko Rupnik (ce qui est désormais prouvé) parce qu'il en avait peur ? Hypothèse intéressante esquissée par l'un des plus grands experts mondiaux en matière d'abus sexuels commis par des prêtres. Autorité amie de Léon XIV.